



Possibilité de domicilier un enfant mineur

Par **jpv1950**, le **17/09/2012** à **18:08**

Bonjour,

J'élève mon petit fils depuis qu'il est bébé. A l'époque, j'étais encore en activité.

Aujourd'hui, il a six ans, je suis retraitée et dotée d'une petite pension qui ne me permet plus de tout assumer.

Sa maman ne peut pas m'aider.

Est-ce qu'il est possible de domicilier officiellement mon petit fils chez momi afin de percevoir une aide financière

Merci